Document generated on 04/23/2024 2:47 a.m.

Journal des traducteurs
Translators' Journal

Les écoles de traduction

Blake T. Hanna

Volume 10, Number 2, 2e Trimestre 1965

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1061145ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1061145ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print)
2562-2994 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Hanna, B. (1965). Les écoles de traduction. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, *10*(2), 51–59. https://doi.org/10.7202/1061145ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1965

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LES ÉCOLES DE TRADUCTION

Blake T. HANNA,
Université de Montréal

L'Université de Montréal a entrepris cette année une étude sur la formation des traducteurs en Belgique, en France, au Canada et aux Etats-Unis. Ces pays ont certains traits en commun, en ce qui regarde les écoles de traduction, car la Belgique et le Canada sont des pays bilingues, tandis que le Canada et les Etats-Unis se situent tous deux en Amérique du Nord, dans une région où l'anglais est prépondérant. La Belgique, le Canada et la France, par contre, font tous partie du même groupement francophone. Le choix d'écoles permettait en outre d'étudier l'enseignement de la traduction à plusieurs niveaux différents, tant professionnels qu'universitaires. Les programmes étudiés sont ceux offerts par les institutions suivantes :

- ANVERS : Institut Supérieur des Traducteurs et d'Interprètes, Centre Universitaire d'Anvers, Schilderstraat 41, Anvers, Belgique.
- BRUXELLES : Ecole Supérieure de Traducteurs et d'Interprètes, Institut Technique de l'Etat, 749 Chaussée de Waterloo, Bruxelles 18, Belgique.
- BRUXELLES-VILLE : Ville de Bruxelles, Instruction Publique, Cours Pratiques de Langues Vivantes (Cours d'Interprètes), 49 rue Ernest-Allard, Bruxelles, Belgique.
- GENÈVE : Ecole d'Interprètes, Université de Genève, Genève, Suisse.
- GEORGETOWN : Institute of Languages and Linguistics, Georgetown University, 36th and N. Streets N.W., Washington, D.C. 20007.
- INSTITUT DE TRADUCTION : 410 avenue Wiseman, Outremont 8, Québec, Canada [1].
- INSTITUT CATHOLIQUE : Institut Supérieur d'Interprétariat et de Traduction, Institut Catholique de Paris, 21 rue d'Assas, Paris VI[e], France.
- LOUVAIN : Ecole Supérieure de Traduction et d'Interprétariat, 11 rue d'Arlon, Bruxelles 4, Belgique.
- McGILL : McGill University, Department of University Extention, Evening Courses, Montréal 2, Québec, Canada.

1 — A partir du 1er septembre 1965, ces cours seront donnés par les Services d'Extension de l'Enseignement de l'Université de Montréal.

● PARIS HEC : Ecole d'Interprètes et de Traducteurs, Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris, 43 rue de Tocqueville, Paris XVII^{e}, France.

● UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL : Département de linguistique, Faculté des lettres, Université de Montréal, C. P. 6128, Montréal 3, Québec, Canada.

● UNIVERSITÉ DE PARIS : Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Paris, Centre Albert Châtelet, 8 rue Jean-Calvin, Paris V^{e}, France.

★

Faisons pour commencer le résumé du programme de chaque école.

◆ ANVERS offre surtout une formation universitaire de traducteur ou d'intehprète. L'Institut Supérieur de Commerce de l'Etat, dont fait partie cette école, délivre également les diplômes de Licencié ès sciences commerciales et d'Agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (sciences commerciales).

Les titres décernés par cette école sont le Diplôme de Candidat-traducteur, qui couronne deux années d'études, ainsi que le Diplôme de Licencié-traducteur, ou de Licencié-interprète qui couronne deux autres années. Le programme de la quatrième année varie selon le diplôme postulé. L'école n'accepte que les détenteurs d'un certificat homologué d'études complètes d'humanités ou son équivalent, soit le diplôme de l'enseignement secondaire. Les langues de travail sont l'anglais, le français et le néerlandais. Le candidat est tenu de faire preuve au départ d'une connaissance approfondie de ces trois langues, et de manifester une connaissance élémentaire de trois autres. Les autres matières au programme sont les suivantes : philosophie, droit, économie politique, histoire, sociologie, linguistique, stylistique et littérature.

◆ BRUXELLES offre, elle aussi, une formation universitaire en traduction et interprétation. L'école décerne, au bout de quatre ans, un diplôme de l'Institut Technique de l'Etat, avec mention "Traducteur". Il n'y a aucun examen d'entrée, mais les conditions d'admission sont extrêmement précises. Pour la Belgique, on exige le Certificat homologué d'études secondaires supérieures; pour la France, le Baccalauréat complet; pour l'Angleterre, le General Certificate of Education; pour les Etats-Unis, le Senior High School Diploma et pour le Canada, le Secondary School Honour-Graduation diploma. Les langues de travail sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le français, l'italien, le néerlandais et le russe. On choisit dans cette liste sa langue maternelle, plus deux autres langues. Les autres matières au programme sont les suivantes : géographie, histoire, linguistique, français, philosophie, sciences économiques, droit, art, psychologie et sociologie.

◆ BRUXELLES-VILLE offre une formation professionnelle en langues, traduction et interprétation. Le programme, administré par l'Instruction publique de la ville de Bruxelles, se donne en cours du soir.

RENSEIGNEMENTS

La BANQUE CANADIENNE NATIONALE publie un bulletin mensuel qui expose brièvement diverses questions d'ordre économique. Les commentaires qu'il contient intéresseront ceux qui désirent se tenir au courant de ces questions, mais qui n'ont pas le loisir de parcourir de nombreux périodiques financiers. Vous pouvez recevoir gratuitement ce bulletin en en faisant la demande à l'un de nos 606 bureaux de la Banque au Canada ou au Siège social, Place d'Armes, Montréal.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Aucun titre académique n'est décerné, mais le cycle de première année confère la spécialisation de traducteur; celui de deuxième année, la spécialisation de procès-verbaliste; celui de troisième année, la spécialisation d'interprète d'affaires. La formation secondaire est exigée au préalable et le candidat doit faire preuve de solides connaissances de deux langues modernes. Les langues de travail sont l'anglais, l'allemand, le français et le flamand et le programme comprend également des cours de droit, de littérature, de philosophie, d'histoire, de stylistique et d'art oratoire.

◆ GENÈVE, fondée en 1940, est la plus ancienne, la plus grande et la plus réputée des écoles de traduction. Elle offre à 800 étudiants 221 cours dispensés par 67 professeurs, ainsi qu'un éventail de vingt langues : allemand, anglais, arabe, arménien, chinois, danois, espagnol, français, grec, hébreu, hongrois, italien, néerlandais, persan, polonais, portugais, russe, serbo-croate, suédois et turc. Axée sur la formation professionnelle des traducteurs et des interprètes, l'école assure également, pour la Faculté des lettres de l'Université de Genève, l'enseignement des langues modernes au niveau avancé. Elle offre, au bout de trois semestres, un Certificat d'études pratiques dans une des langues énumérées en haut, ainsi qu'une série de quatre diplômes cumulatifs en traduction et interprétation : le Diplôme de traducteur (cinq semestres); le Diplôme supérieur de traducteur (deux semestres additionnels); le Diplôme de traducteur-interprète (six semestres, sanctionnés par les mêmes épreuves que le Diplôme de traducteur, plus une série d'épreuves en interprétation); le Diplôme d'interprète parlementaire, accessible aux détenteurs du Diplôme de traducteur-interprète après sept semestres, dont deux en interprétation. Les candidats doivent posséder un baccalauréat complet ou diplôme équivalent, subir un examen de français et posséder deux langues modernes autres que leur langue maternelle. Les autres matières au programme sont les suivantes : sciences politiques, droit, géographie, histoire, statistique et stylistique.

◆ GEORGETOWN assure, soit une formation professionnelle de traducteur, soit une formation universitaire de bachelier spécialisé en langues ou en linguistique. Son système de diplômes cumulatifs lui permet de satisfaire, dans un même programme, aux exigences du candidat professionnel et du candidat au grade universitaire. Le candidat doit posséder une langue étrangère autre que l'anglais. S'il n'a pas terminé avec succès la première année d'études générales du programme conduisant au baccalauréat américain, on lui impose une année préliminaire, avant d'entamer les deux cycles de cours couronnés respectivement par le Certificat de traduction et le Certificat d'Interprète de conférence. Chaque cycle dure une année et le candidat peut les cumuler. Il peut ensuite, s'il le désire, intégrer ces certificats dans un programme de quatre ans conduisant, soit au Baccalauréat ès sciences en langues modernes, soit au Baccalauréat ès sciences en linguistique. Le diplôme accordé est fonction des options prises en troisième et quatrième années. Ces grades sont du niveau du *B.A. Honours* anglais ou de la licence française.

Les langues de l'école sont l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le portugais, le russe et l'espagnol. Elle offre également des cours en art oratoire, lexicologie, stylistique et économie politique.

◆ L'INSTITUT DE TRADUCTION, également fondé en 1940, offre une formation professionnelle de traducteur en cours du soir. Le programme de trois ans est couronné par un Diplôme de traduction décerné par l'Université de Montréal. Les seules langues sont le français et l'anglais et la seule autre matière au programme est la stylistique.

◆ L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS dispense une formation professionnelle en traduction, interprétation et langues modernes à des candidats qui préparent simultanément la Licence ès lettres ou la Licence en droit. L'institut fait partie de la Faculté des lettres et l'échec aux examens de licence entraîne le renvoi de l'Institut Supérieur d'Interprétariat. En plus de la licence préparée par le candidat, l'Institut décerne le D.E.S. de traduction aux candidats qui obtiennent, pendant leurs trois années d'études, une moyenne de 60% ou plus. Ceux qui se placent entre 50% et 60% reçoivent un Certificat d'aptitude. Les détenteurs du D.E.S. peuvent suivre une quatrième année spécialisée conduisant à un Diplôme de Traducteur-Interprète de Liaison. Ceux qui passent avec succès, à la fin de la quatrième année, un examen trilingue en interprétation reçoivent plutôt le Diplôme d'Interprète de Conférence.

Les candidats sont tenus de passer un examen d'entrée portant sur le français et les langues étrangères postulées. Les langues de travail sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le français, l'italien et le russe. Les étudiants sont également tenus de suivre, en plus du programme complet de la Licence ès lettres ou de la Licence en droit, des cours d'histoire, de géographie, de droit, d'économie politique, de stylistique et d'art oratoire.

◆ LOUVAIN, université dont relève l'Ecole Supérieure de Traduction à Bruxelles, offre au candidat, par l'entremise de cette école, une culture générale de niveau universitaire, ainsi que les connaissances linguistiques techniques et pratiques nécessaires à l'exercice de la profession. L'école décerne, au bout de quatre ans d'études, un Diplôme de Traducteur ou

d'Interprète de Conférence, selon la spécialisation en quatrième année. Le candidat doit posséder un diplôme du niveau secondaire, ou obtenir une dispense après examen devant un jury. Les langues de travail sont l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le français, le néerlandais, l'italien et le russe. Les autres matières au programme sont les suivantes : littérature, philosophie, histoire, droit, économique, sociologie, linguistique, art oratoire et géographie.

◆ McGILL offre, avec la collaboration de la Société des Traducteurs de Montréal, une formation professionnelle de traducteur en cours du soir. L'école décerne, au bout de trois ans d'études, un Diplôme de Traduction. Le candidat doit subir avec succès un examen d'entrée portant sur les deux langues de travail : l'anglais et le français. Les autres matières au programme sont la stylistique et la lexicologie.

◆ L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE PARIS offre également une formation professionnelle en cours du soir, mais orientée vers la traduction et l'interprétation. L'école délivre un Diplôme d'Interprète ou de Traducteur, décerné par le Ministère de l'Education Nationale. Le candidat doit posséder une licence ou diplôme équivalent et avoir entre 22 et 35 ans. Il doit passer un examen d'entrée portant sur le français et deux langues étrangères. Les langues de travail sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien et le russe. Le programme d'études comprend également des cours d'art oratoire et des discussions et conférences en différentes langues sur des questions internationales.

◆ L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL offre une formation universitaire en traduction aux détenteurs d'un baccalauréat canadien ou français, ou son équivalent. Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'admission à la Faculté des lettres et subir avec succès un examen d'entrée dans les deux langues de travail, l'anglais et le français. Le programme de deux ans comporte en outre des cours dans les disciplines suivantes : interprétation, linguistique, stylistique, économie politique, droit, géographie, histoire, espagnol, allemand, italien et russe. Le candidat doit également faire un stage de travail pratique et rédiger une thèse d'une centaine de pages portant sur une question intéressant la traduction. Le titre décerné est la Maîtrise ès arts en traduction.

◆ L'UNIVERSITÉ DE PARIS assure une formation professionnelle et universitaire d'interprète ou de traducteur. Le titre décerné au bout de deux années d'études est le Diplôme de Traducteur ou le Diplôme d'interprète de Conférence. L'examen d'entrée, certains détails du programme et les examens finals varient suivant l'option. L'école admet les détenteurs de la licence ès lettres ou son équivalent, ou du Certificat d'Etudes Modernes de langues vivantes délivré par l'Ecole Préparatoire de la Faculté des lettres et sciences humaines, avec 12/20 de moyenne. Les bacheliers s'inscrivent à l'Ecole Préparatoire et y font deux années d'études, en vue de l'obtention du certificat mentionné. Les candidats doivent avoir 35 ans ou moins et passer un examen d'entrée portant sur le français et une langue étrangère. Les langues au programme sont l'allemand, l'an-

glais, l'arabe, l'espagnol, le français, l'italien, le néerlandais, le russe et les langues scandinaves. Les autres disciplines au programme sont les suivantes : économie politique, sociologie, anthropologie, histoire, sciences économiques, géographie, technologie et bibliographie.

*
* *

Le résumé que nous venons de faire du programme offert par ces diverses écoles met en relief d'une façon saisissante la très grande variété qui les caractérise. Bruxelles-Ville, l'Institut de Traduction, McGill et Paris HEC offrent des cours du soir. Les autres écoles offrent un programme complet de cours de jour, d'une durée qui varie entre une année et quatre. Dans certains cas, ces écoles assurent une formation universitaire, avec spécialisation en traduction; dans d'autres, elles dispensent une formation surtout professionnelle. La première catégorie comprend Anvers, Bruxelles, Genève, Georgetown, l'Institut Catholique, Louvain et l'Université de Montréal. La seconde groupe Bruxelles-Ville, Genève, l'Institut de Traduction, McGill et Paris HEC. Dans certains cas, comme l'on voit, le même programme dessert à la fois les deux clientèles.

Dans le cas du niveau académique de ces cours, on remarque une diversité semblable, dont témoigne la nature du titre décerné et la formation antérieure exigée du candidat. Les écoles qui n'exigent qu'un diplôme de l'enseignement secondaire sont : Anvers, Bruxelles, Bruxelles-Ville, l'Institut de Traduction et Louvain. Celles qui exigent soit le baccalauréat, soit le diplôme secondaire avec au moins une année d'études universitaires sont Genève, Georgetown, l'Institut Catholique et l'Université de Montréal. Celles qui demandent la licence ou un grade équivalent sont Paris HEC et l'Université de Paris.

Quant au titre décerné dans chaque cas, on pourrait dresser le tableau suivant :

DIPLÔME

Anvers, Bruxelles, Genève, Institut de Traduction, Institut Catholique, Louvain, McGill, Paris HEC et Université de Paris.

CERTIFICAT DE TRADUCTION ou D'INTERPRÉTATION

Georgetown, Institut de Traduction, Institut Catholique.

CERTIFICAT DE LANGUE MODERNE (avec mention de la langue)

Genève.

LICENCE ou BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ

Anvers et Georgetown.

MAÎTRISE ÈS ARTS EN TRADUCTION

Université de Montréal.

DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Institut Catholique.

Quelles conclusions peut-on tirer de cette enquête ? D'abord, la variété même des programmes offerts et des titres décernés accuse un certain manque d'accord parmi les institutions qui dispensent l'instruction. Ce désaccord porte sur trois aspects de la question : la clientèle desservie, la formation antérieure exigée de celle-ci, et l'étendue du programme d'études. Les questions qui se posent sont les suivantes : Quelle est la formation intellectuelle minimum exigée d'un traducteur ? De quelles notions techniques a-t-il besoin, en matière de langues et en matière de traduction ? Peut-on cumuler la formation intellectuelle et la formation technique ?

La situation la moins complexe est celle des écoles qui offrent des cours du soir. Unanimement, elles ne s'occupent que de l'aspect professionnel de la formation. Il y a pourtant une distinction entre le niveau d'instruction, distinction qui existe en fonction de la formation préalable du candidat. Certaines écoles n'exigent qu'une formation secondaire ; d'autres par contre exigent un baccalauréat spécialisé ou une licence.

Parmi les écoles qui offrent un programme d'études plein temps, la situation est plus complexe. Le niveau d'enseignement, ainsi que la durée du programme d'études, varie selon les conditions d'admission. C'est ainsi que l'école qui n'exige de ces candidats que le diplôme secondaire est obligée de dispenser un enseignement plus primaire que celle qui exige la licence. En revanche, elle pourra prolonger son instruction jusqu'à trois ou quatre ans, tandis que la nécessité d'assurer au candidat une formation intellectuelle convenable l'amènera à enrichir le programme de matières étrangères à la traduction ou à l'interprétation proprement dites.

La durée du programme est fonction également de son orientation. L'école qui ne s'occupe que de l'aspect technique ou professionnel de la traduction offre un programme moins long que celle qui cherche à doter le candidat d'une formation universitaire complète, avec spécialisation technique en plus. C'est d'ailleurs dans ce domaine que se fait remarquer la plus grande divergence d'opinion. Les écoles de traduction sont unanimes à reconnaître le fait que le traducteur doit posséder un certain niveau de culture personnelle. Elles ne sont pourtant pas d'accord sur la façon dont cette culture doit être acquise. Certaines l'exigent comme condition préalable et se contentent de la compléter par une formation technique ou professionnelle. D'autres cherchent à doter leurs candidats d'une formation culturelle et d'une formation technique au cours d'un même programme.

Les secteurs où il y a accord sont pourtant bien délimités. Il y a par exemple unanimité d'opinion sur les limites culturelles à l'intérieur desquelles la traduction peut être enseignée. Il ne semble y avoir aucune école qui exige moins que la formation secondaire comme condition d'admission, ni aucune école qui décerne un doctorat dans cette spécialisation. L'existence même de ces écoles, dont certaines ont été créées par des universités de réputation mondiale, témoigne du fait que l'on accepte le principe que la traduction peut être enseignée, et qu'elle n'existe pas uniquement en fonction d'un hazard de naissance ou d'une formation intellectuelle hétérogène.

Le sondage que nous avons fait permet de diviser ces écoles en cinq catégories distinctes. Il y a d'abord l'école du soir qui offre au diplômé

de l'éducation secondaire les notions techniques indispensables à l'exercice de la traduction. Vient ensuite l'école du soir qui offre ces mêmes notions à une clientèle plus âgée et qui est dotée d'une formation intellectuelle plus poussée. Ces deux écoles répondent aux exigences de deux groupes différents; la première, à celles de l'employé de bureau; la deuxième, à celles du professionnel.

Les écoles qui dispensent une formation de niveau universitaire se groupent en trois catégories. La première offre une formation universitaire qui se veut complète, avec spécialisation en traduction et interprétation en plus. La deuxième catégorie s'oriente vers les exigences du futur professionnel qui achève ses études et qui possède déjà une formation universitaire générale qu'il désire compléter. La dernière catégorie offre un grade avancé très spécialisé à des candidats qui possèdent, en plus de la formation générale du niveau universitaire, une spécialisation dans un domaine autre que la traduction.

Y a-t-il moyen de clarifier cette situation, en apportant des simplifications de structure ? D'abord, nous croyons qu'il serait utile de normaliser les titres octroyés. Une plus grande uniformité de titres, ainsi qu'une certaine conformité entre ces titres et ceux décernés dans les disciplines avoisinantes, permettrait au non-initié d'évaluer plus rapidement la formation et la compétence d'un candidat. Nous sommes déjà loin de l'époque où n'importe quel bilingue était par définition traducteur et le public en général a besoin d'un guide.

Deuxièmement, il faudrait à notre sens repenser la structure de la formation du traducteur. On distingue déjà très nettement entre la formation générale et la formation technique dans ce domaine, mais la distinction est moins nette entre les différents paliers auxquels cette formation est dispensée. Pourtant, on remarque déjà un effort d'orientation. Il existe déjà des écoles de traduction qui assure à l'employé de bureau la formation minimum indispensable dans ce domaine, tout comme il en existe d'autres qui assurent la même formation au professionnel. Cette distinction nous paraît éminemment valable. Les problèmes de la sténodactylo travaillant dans un bureau qui reçoit et qui envoie des lettres dans plusieurs langues différentes ne sont pas les mêmes que ceux du professionnel qui est appelé à traiter dans plusieurs langues de questions relevant de sa spécialité. Il est normal qu'il existe des écoles qui desservent ces deux clientèles si différentes.

Il semble également reconnu qu'à partir d'un certain niveau, l'exercice de cette profession exige une formation universitaire. Comment faut-il assurer cette formation ? Peut-on l'assurer au candidat dans un programme de cours qui cherche à lui apprendre en même temps l'aspect technique de sa profession, ou aurait-on intérêt à assurer la formation générale d'abord en faisant de l'aspect technique de la traduction l'objet d'un cycle de cours plus avancés ? C'est là un point qui mérite d'être médité, tant par les professionnels que par les universitaires.

Finalement, il nous semble que la profession n'a pas encore accordé à la recherche toute l'attention qu'elle mérite. La notion d'un cycle de cours de recherche qui continuerait la formation technique avancée n'est qu'à peine ébauchée. Pourtant, la traduction se diversifie et se spécialise

chaque jour. L'orientation future de la traduction littéraire, technique et commerciale ne devrait pas être abandonnée aux seuls spécialistes de littérature, de linguistique, de lexicologie et de statistique; encore moins, à l'ordinateur électronique. Le traducteur professionnel doit avoir lui aussi son mot à dire et son opinion, mûrie tant par l'expérience que par l'étude, doit se faire sentir au niveau de l'enseignement et de la recherche avancés.